



Fiche 2.8 Équipement pour l'enseignement hybride

Quel est l'équipement à prévoir pour la mise en œuvre d'un enseignement à distance ? À qui s'adresser en cas de besoin ?

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique choisi par l'établissement, un **enseignement hybride** est mis en place. Celui-ci peut combiner des temps synchrones (cours communs aux élèves en présence et à distance), et des temps asynchrones en autonomie ou accompagnés.

Lors des temps où les élèves, en totalité ou par groupe, ne sont pas présents, les professeurs peuvent **assurer leurs cours en visioconférence ou audioconférence**, depuis l'établissement ou leur domicile. Les équipements nécessaires sont :

- Une connexion à internet
- Un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro intégrés
- Une solution de classe virtuelle (exemple : MaClasseALaMaison du CNED).

Le suivi des classes virtuelles suppose un **équipement des élèves à domicile** :

- Une connexion à internet
- Un ordinateur, une tablette ou tout équipement adapté.

Il est donc indispensable de repérer au plus vite les élèves (et les personnels le cas échéant) qui **ne disposeraient pas des équipements nécessaires**. Plusieurs actions sont alors à envisager :

- Prêt d'un équipement par l'établissement ;
- Prêt par la collectivité territoriale de rattachement ou en s'appuyant sur les ressources des équipes académiques ;
- À défaut, prêt d'un équipement par l'équipe nationale d'appui numérique (contacter l'équipe académique continuité pédagogique) ;
- À défaut, l'établissement peut proposer à ceux qui n'auraient pas d'équipements de suivre les cours sous format numérique au sein de l'établissement.

Une fois le matériel mis à disposition, il convient de s'assurer que l'élève en connaît le fonctionnement, les conditions de mise à disposition (droits et devoirs) et qu'il dispose des codes d'accès aux solutions numériques utilisées par l'établissement.

Pour garantir la continuité pédagogique pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un équipement numérique, l'équipe veillera à donner accès aux ressources sous un format papier.